



Puits caché dans maison

Par **Candys**, le **16/02/2022** à **14:08**

Bonjour,rrnNous avons acheté une maison à rénover. Nous avons commencé les travaux et nous avons découvert un puits recouvert d'une dalle de béton et le seul meuble que les anciens propriétaires avaient laissés. rnrnNous avons informé le notaire, elle a joint les propriétaires et ils disent ne pas être au courant de l'existence de ce puits. Les propriétaires sont les héritiers de la maison, car décès leur grand père. La notaire m'a donc informé que la seule solution était de prouver par moi même qu'ils étaient au courant. rnrnLe puits ne figure pas sur le cadastre.rnrnMerci.

Par **morobar**, le **16/02/2022** à **14:34**

Bonjour,rrnLe notaire vous fait part de la distinction entre vice caché (certainement exclu de garantie dans l'acte de vente) ,et dol.rnrnSi vous prouvez que le vendeur connaissait l'existence du puits, il y a une intention frauduleuse de vous dissimuler la vérité.rnrnC'est un dol.

Par **nihilscio**, le **16/02/2022** à **15:54**

Bonjour,rrnPour qu'un recours contre les vendeurs puisse prospérer, quand bien même ils auraient eu connaissance de la présence du puits, il faudrait attester que ce puits crée un préjudice. Lequel ?